Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20261029-D2026_070-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29/10/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 15
Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le cinq mai 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s):
Absent(s) excusé(s) :
FELLOUS Frédéric donne pouvoir à LARCHER Julien
BRUNET Thierry donne pouvoir à DELABARRE Sylviane
JACOB Jean-Paul donne pouvoir à BOURGET Patricia
LEPEU Céline donne pouvoir à BOUDOUYA Ali

Secrétaire de séance nommé : LARCHER Julien

2026-070 : CCVIA – PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand, Madame DELABARRE Sylviane

En date du 09 juin 2026, le conseil communautaire a acté la mise en place d'un pacte de gouvernance comme prévu par la loi Engagement et proximité.
Le document projet a reçu un avis favorable de la conférence des Maires du 02 septembre 2026.
Le projet de pacte de gouvernance est composé d'un rappel des caractéristiques du territoire, des principales informations relatives à la gouvernance, d'une introduction présentant les principes et valeurs du pacte et d'une synthèse des modalités mises en œuvre.

Conformément à l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, les communes disposent d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent projet de pacte de gouvernance pour émettre leur avis. S'agissant d'un avis simple, si les communes ne se prononcent pas dans le délai de deux mois, l'avis sera considéré comme favorable.

A l'unanimité, le conseil municipal :
PREND ACTE du projet de pacte de gouvernance proposé par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.
APPROUVE le projet de pacte de gouvernance, sans avis particulier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bertrand LEGENDRE

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine